

Annexe à la décision du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R - 553/2021d du
01/09/2021 modifiant le permis du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R - 133/2020 du 23/10/2020.

Titulaire du permis :

Albaugh TKI doo, Grajski trg 21, 2327 Rače, République de Slovénie, tél. : +386 2 60 90 211 Mode d'emploi : tél. : 221 253 452, www.albaugh.eu

FANTASIA 800 EC

Le produit est destiné à être utilisé par des utilisateurs professionnels.

Teneur en substance active :

prosulfocarbe (un composé du groupe des carbamates) – 800 g/l (78,43 %)

Permis du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R - 133/2020 du 23 octobre 2020, modifié en
dernier lieu par la décision du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R - 553/2021d du 01 septembre 2021.

	
Danger	
H304 H315 H317 H319 H410	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irrite la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Irritant pour les yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, provoquant des effets à long terme.
EUH 401	Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, procédez comme suit : selon les instructions d'utilisation.
P261 P280 P301+P310 P333+P313 P331 P391	Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. NE PAS faire vomir. Recueillir le déversement.

DESCRIPTION DE

L'ACTION HERBICIDE sous forme de concentré pour la préparation d'une émulsion aqueuse (EC), appliquée au sol et au feuillage, destinée à la lutte sélective contre certaines mauvaises herbes annuelles monocotylédones et dicotylédones.

ACTION SUR LES MAUVAISES HERBES

L'agent est absorbé par les mauvaises herbes dans l'heure qui suit l'application.

Les précipitations après cette date ne réduisent pas l'efficacité du produit. La période d'application optimale se situe avant et peu après la levée des mauvaises herbes, aux premiers stades de leur développement.

Mauvaises herbes sensibles :	mouron des oiseaux, lamier pourpre, chénopode blanc, genêt à balai, véronique lierre, véronique de Perse, gaillet commun accaparant.
Mauvaises herbes moyennement sensibles :	Violette des champs, coquelicot des champs, liseron, matricaire commune, pâturin annuel.
Mauvaises herbes résistantes :	Mauvaise herbe unilatérale.

DEMANDE DE L'AGENT

L'agent est destiné à être utilisé avec des pulvérisateurs agricoles automoteurs ou montés sur tracteur.

Blé d'hiver

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 3,0 l/ha.

Date de candidature :

Utiliser l'agent en automne, après le semis des céréales, jusqu'à la phase 3 feuilles (BBCH 00-13).

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

APPLICATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS CULTURES MINEURES ET APPLICATIONS

L'utilisateur est seul responsable de l'efficacité et de la phytotoxicité d'un produit phytosanitaire utilisé en
petites cultures.

Seigle de printemps, millet commun

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 3,0 l/ha.

Date de candidature :

Utiliser l'agent après le semis de la culture, jusqu'au stade 3 feuilles (BBCH 00-13).

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Oignons de semis

Date de candidature :

Appliquer l'agent après la levée, lorsque la première vraie feuille mesure au moins 3 cm de haut, au plus tard avant que la 5ème feuille ne soit clairement visible (BBCH 11-14).

a) traitement unique

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

ou

b) procédure de division

~ premier traitement

Date d'application : utiliser le produit au stade 1-2 feuilles d'oignon (BBCH 11-12).

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 2,0 l/ha.

deuxième traitement

Date d'application : utiliser le produit en phase 4 feuilles de l'oignon (BBCH 14).

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 2,0 l/ha.

Intervalle entre les traitements : au moins 7 à 10 jours.

ATTENTION:

La dose totale de l'agent utilisé en deux traitements ne doit pas dépasser 4,0 l/ha.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Oignon de semis, oignon de ciboule

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Date de candidature :

Appliquer l'agent au stade foliaire de l'oignon 1-4, au plus tard avant l'apparition de la 5ème feuille (BBCH 11-14), 7 jours après la plantation des plants ou des oignons de printemps.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

COMMENTAIRES:

1. Ne pas utiliser le produit sur les oignons destinés à la récolte précoce avec de la ciboulette (vendus en bottes).
2. L'agent peut causer des dommages temporaires aux feuilles d'oignon.

Poireau de semis

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Date de candidature :

Utiliser l'agent au stade 2-4 feuilles (BBCH 12-14).

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Poireau de semis

Dose maximale pour une application unique : 5,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 5,0 l/ha

Date de candidature :

Utiliser l'agent au stade 2-4 feuilles (BBCH 12-14) 7 à 14 jours après la plantation des semis.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Ail

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha. Dose recommandée pour une application unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Date de candidature :

Utiliser le produit après la plantation des gousses d'ail, au stade 1-2 feuilles (BBCH 11-12).

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Carottes, racine de persil

Date d'application : appliquer le produit dans la phase 2-4 feuilles des plantes cultivées (BBCH 12-14).

a) traitement unique

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

ou

b) procédure de division :

~ premier traitement

Date d'application : en phase 2-3 feuilles de carotte (BBCH 12-13).

Dose maximale pour une application unique : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour une application unique : 2,0-3,0 l/ha.

~ deuxième traitement

Date d'application : au stade 4 feuilles des carottes (BBCH 14).

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 2,0 l/ha.

Intervalle entre les traitements : au moins 7 jours.

La dose totale en deux traitements ne doit pas dépasser 5,0 l/ha.

Dans les premiers stades de croissance de la carotte, et en particulier du persil, il est conseillé d'utiliser la dose la plus faible des doses recommandées.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Panais

Dose maximale pour une application unique : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 2,5 - 3,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Au début de la croissance du panais, il est conseillé d'utiliser la dose la plus faible des doses recommandées.

Date de candidature :

Utiliser le produit au stade 2-4 feuilles des panais (BBCH 12-14).

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Céleri-rave, branche de céleri

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Date de candidature :

Utiliser l'agent au stade 2-4 feuilles (BBCH 12-14) 7 à 14 jours après la plantation des semis.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Raifort

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Date de candidature :

Appliquer l'agent après la plantation et la formation des billons.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Féveroles, pois des champs (pois des champs), lupin à feuilles étroites, lupin jaune, lupin blanc, lentilles

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Date de candidature :

Utiliser l'agent jusqu'à 5 jours après le semis (BBCH 00-02).

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Remarque :

Semez les fèves à une profondeur d'au moins 7 cm, les pois et les lupins à une profondeur de 3 à 5 cm.

Tournesol commun, soja, lin commun cultivé pour ses fibres, lin commun cultivé pour ses graines, chanvre véritable cultivé pour ses fibres, chanvre véritable cultivé pour ses graines

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha. Dose recommandée pour une application unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Date d'application : Utiliser le produit dans les 3 jours suivant le semis (BBCH 00-02).

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Remarque : Semez les graines à une profondeur d'au moins 3 cm.

Plantes ornementales issues de graines, vivaces, arbustes ornementaux

Dose maximale pour une application unique : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 3,0 - 4,0 l/ha.

La dose dépend de l'espèce et du stade de développement des mauvaises herbes.

Date de candidature :

Appliquer le produit avant la levée des plantes cultivées ou tôt après la levée, et dans le cas des arbustes – avant le début de la phase de développement des feuilles (BBCH 00-09).

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

SUCCÈS DES PLANTES L'agent se

décompose dans le sol sans constituer une menace pour les plantes suivantes.

PRÉCAUTIONS, DÉLAIS D'ATTENTE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES
APPLICATIONS

Période entre la dernière application de l'agent et le jour de la récolte de la culture (délai d'attente) :

Oignons destinés à la consommation immédiatement après la récolte, céleri - 75 jours,

Panais, raifort, persil racine, carottes, poireaux - 80 jours.

Céleri-rave - 100 jours.

Blé d'hiver, seigle de printemps, millet commun, ail, oignons pour la récolte des bulbes secs entièrement développés pour le stockage, féveroles, pois fourragers, lupin à feuilles étroites, lupin jaune, lupin blanc, lentilles, tournesols, soja, lin commun, chanvre, plantes ornementales issues de graines, plantes vivaces, arbustes ornementaux - non requis.

1. Afin d'obtenir une efficacité élevée dans la lutte contre les mauvaises herbes, il est conseillé de désherber soigneusement recouvrir le sol et les mauvaises herbes avec le liquide de travail.
2. Le produit est plus efficace lorsqu'il est appliqué sur un sol humide et sur les mauvaises herbes présentes dans le sol. premiers stades de développement (germination et émergence).
3. En cas de nombreuses mauvaises herbes, il est conseillé d'utiliser une dose plus élevée. des doses recommandées.
4. Les stades de développement avancés de la culture peuvent rendre difficile l'accès du fluide de travail au sol et les mauvaises herbes contrôlées.
5. Afin d'augmenter la couverture de la surface pulvérisée avec le liquide de travail, et ainsi d'augmenter l'efficacité du traitement ainsi que de limiter la dérive et l'évaporation du liquide pendant le traitement, les notes suivantes doivent être respectées :
 - a) Le produit ne doit pas être utilisé :
 - ~ à des vitesses de vent supérieures à 4 m/s (recommandées jusqu'à 2 m/s),
 - ~ en plein soleil et avec une faible humidité de l'air, dans des sols excessivement humides ou secs.
 - b) Les procédures de pulvérisation doivent être réalisées dans des conditions optimales, de préférence :
 - ~ en utilisant uniquement des pulvérisateurs calibrés et des rampes de pulvérisation réglées sur hauteur ne dépassant pas 50 cm au-dessus de la surface du sol pulvérisé,
 - ~ avec le ventilateur éteint lors de l'utilisation de pulvérisateurs avec un auxiliaire flux d'air,
 - ~ à une vitesse de pulvérisation ne dépassant pas 8 km/h,
 - ~ en utilisant des buses de pulvérisation à gouttelettes moyennes à pression réduite, afin de obtenir une plus grande fraction de gouttelettes grossières,
 - ~ le soir ou tôt le matin, lorsque la température de l'air ne dépasse pas 150°C et que le degré d'ensoleillement est faible,
 - ~ avec une humidité de l'air élevée.
6. Ne pas utiliser le produit :
 - ~ sur les cultures humides, sur les plantations endommagées par des maladies ou des ravageurs,
 - ~ dans des conditions de stress pour les plantes cultivées,
 - ~ immédiatement après l'irrigation.
7. Lors de l'utilisation du produit, ne laissez pas :
 - ~ dérive du liquide pulvérisé sur les cultures voisines,
 - ~ chevauchement du liquide de travail aux jonctions des bandes de traitement et des tournières
8. Après l'application de Fantasia 800 EC, des symptômes transitoires de phytotoxicité peuvent survenir.
9. Avant d'utiliser Fantasia 800 EC, il est recommandé d'effectuer un traitement d'essai sur chaque variété cultivée pour vérifier si des symptômes de dommages aux plantes apparaissent.

PRÉPARATION DU LIQUIDE UTILISABLE

Avant de commencer à préparer le liquide de travail, déterminez exactement la quantité nécessaire.

Versez la quantité mesurée d'agent dans le réservoir du pulvérisateur partiellement rempli d'eau.

(avec le mélangeur en marche), ajouter de l'eau jusqu'à la quantité requise et bien mélanger. Après avoir versé le produit dans le réservoir du pulvérisateur sans mélangeur hydraulique, le liquide contenu dans le réservoir

mélanger mécaniquement.

Rincez les récipients vides trois fois avec de l'eau et versez les rinçages dans le réservoir.

pulvérisateur avec liquide de travail.

En cas d'interruption de la pulvérisation, bien mélanger le liquide de travail dans le réservoir du pulvérisateur avant de reprendre le travail.

MANIPULATION DES RÉSIDUS LIQUIDES UTILISABLES ET NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS

Le liquide restant et l'eau utilisés pour nettoyer l'équipement doivent être :

- ~ si possible, après dilution, utiliser sur la surface sur laquelle il doit être appliqué la procédure a été réalisée si possible ou
- ~ éliminer en utilisant des solutions techniques assurant la protection biologique dégradation des substances actives des produits phytopharmaceutiques, ou
- ~ éliminer d'une autre manière, conformément à la réglementation sur les déchets.

Lavez soigneusement l'équipement après le travail.

PRÉCAUTIONS POUR LES PERSONNES UTILISANT L'AGENT, LES EMPLOYÉS ET SPECTATEURS

Avant d'utiliser le produit, toutes les parties intéressées susceptibles d'être exposées à la dérive de pulvérisation et qui ont demandé ces informations doivent être informées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Porter des gants et des vêtements de protection pour se protéger des effets des produits phytosanitaires lors de la préparation de la solution de travail et pendant le traitement.

La période allant de l'application de l'agent jusqu'au jour où les personnes et les animaux peuvent pénétrer dans la zone où l'agent a été appliqué (période de prévention) :

Ne pas pénétrer tant que le liquide n'a pas complètement séché à la surface de la plante.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas contaminer l'eau avec le produit phytosanitaire ou son emballage. Ne pas laver le matériel à proximité des eaux de surface. Éviter la pollution de l'eau par les fossés de drainage des fermes et des routes.

Éviter toute libération involontaire dans l'environnement.

Afin de protéger les organismes aquatiques, il est nécessaire de désigner une zone de protection des réservoirs et des cours d'eau d'une largeur de :

- ~ 10 m avec l'utilisation simultanée de techniques réduisant la dérive de la solution de travail pendant le traitement de 75 % dans le cas de la culture des céréales d'hiver, du seigle de printemps, du millet commun
- ~ 10 m avec l'utilisation simultanée de techniques réduisant la dérive de la solution de travail pendant le traitement de 50 % dans le cas de la culture des oignons, poireaux, ail, carottes, persil-rave, panais, céleri-rave, céleri-feuille, raifort, féveroles, pois fourragers, lupin à feuilles étroites, lupin jaune, lupin blanc, lentilles, tournesols, soja, lin, chanvre, plantes ornementales.

Afin de protéger les plantes et les arthropodes non ciblés, il est nécessaire de désigner une zone de protection de 5 m de large à partir des zones non agricoles.

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION SÛRE DE L'AGENT DE PROTECTION PLANTES ET EMBALLAGES

Tenir hors de portée des enfants.

Stocker le produit phytosanitaire :

- ~ dans les lieux ou installations où des solutions appropriées sont utilisées pour se protéger contre contamination de l'environnement et accès par des tiers,
- ~ dans son emballage d'origine, de manière à éviter tout contact avec les aliments, les boissons ou nourrir, dans un endroit bien aéré et frais.

Il est interdit d'utiliser les emballages vides de produits phytopharmaceutiques à d'autres fins.

Tout produit non utilisé doit être transféré à une entité autorisée à collecter les déchets dangereux.

Restituer au vendeur l'emballage vide contenant des produits phytosanitaires dangereux.

PREMIERS SECOURS

Antidote : aucun, traiter symptomatiquement.

Si vous devez consulter un médecin, montrez-lui l'emballage ou l'étiquette.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. **NE PAS** faire vomir.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Durée de validité – 2 ans.

Date de production -

Contenu net -

Numéro de lot -